

# Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique

Assemblée Synodale du 19/11/2005 -

## DECLARATION SUR LA PRIERE POUR LES MALADES ET LE TRAITEMENT MEDICAL

Ces dernières années, des cas ont été signalés au Synode fédéral, à plusieurs reprises, où des patients d'Églises évangéliques (au sens large du mot) ont refusé de continuer à prendre leurs médicaments médicalement nécessaires, parfois avec une issue fatale. Ces rapports sont arrivés parfois de directions ou d'aumôniers d'hôpitaux, parfois d'Églises voisines.

Il semble que généralement on ait prié avec le patient pour la guérison et qu'on lui ait dit que continuer à prendre ses médicaments était un acte d'incrédulité et qu'il devait donc arrêter son traitement médical. Parfois on a seulement prié avec lui, mais c'était le patient lui-même qui a tiré la conclusion d'arrêter ses médicaments.

L'indication d'arrêter les médicaments après la prière, la plupart du temps, ne venait pas du pasteur. C'étaient parfois les membres de son Église, qui avaient prié pour le patient et lui avaient dit cela, parfois des prédicateurs itinérants qui visitaient l'Église occasionnellement, mais parfois aussi le pasteur.

Enfin il semble s'agir, dans la plupart des cas, d'Églises indépendantes qui ne sont pas membres du Synode fédéral, et sur lesquelles notre Assemblée synodale n'a donc pas autorité.

Le Conseil exécutif propose que l'Assemblée synodale accepte sur cette question une déclaration, une prise de position à laquelle toutes nos Églises doivent se tenir. Cette déclaration entrera en vigueur au moment où elle sera acceptée par vote. Elle pourra plus tard être reprise dans le cadre plus large d'un code de déontologie du SF.

La formulation de cette déclaration est en partie reprise d'un code déontologique existant du VVP (1999) et de l'EAV (projet de texte 2005), et en partie complétée par le Conseil exécutif.

## DECLARATION

« Les Églises affiliées au Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique croient en la possibilité de la guérison de l'âme et du corps par la puissance de Dieu au moyen de la prière, selon l'exemple de Jésus et des Apôtres, mais elles ne s'opposent aucunement à la médecine. Elles ne déconseilleront dans aucun cas de

consulter un médecin; elles ne conseilleront dans aucun cas d'arrêter un traitement médical.»